

## UN PRINCIPE ENFIN RECONNU

Le gouvernement de l'Alberta, par le biais de son récent budget, a finalement reconnu le principe d'équivalence cher aux autorités scolaires francophones, ce qui a amené le ministre de l'Éducation, Gene Zwozdesky, à confirmer un octroi spécifique d'une valeur annuelle de 550 000 dollars aux conseils scolaires responsables. Pour le président de la Fédération qui regroupe ces conseils scolaires francophones, l'annonce était bien sûr une bonne nouvelle puisqu'elle traduit un pas de taille dans le contexte d'une amélioration des programmes et des services offerts au sein des écoles françaises de l'Alberta, pour les niveaux de la 1<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année — les maternelles sont une toute autre histoire.

Ce progrès étant admis, la Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta (FCSFA) n'en continuera pas moins à œuvrer à d'autres niveaux pour continuer à redresser une situation qui a de fait périclité dans le courant des trois ou quatre dernières années, au point de creuser des déficits importants pour chacun des cinq conseils albertains. Et de fait, sans que les besoins des conseils francophones, et par définition ceux des écoles qu'ils gèrent, aient été chiffrés, il est admis que la somme consentie ne permettra pas d'en arriver à une équivalence complète et totale entre écoles francophones et écoles anglophones. Presque au cas par cas, chacune des autorités s'appliquera donc, dans les prochains mois, à combler les fossés, probablement de façon différente d'une région à l'autre et d'une école à l'autre.

Parlant de déficits, accumulés d'ailleurs, il faut mentionner que le gouvernement provincial, et sans doute le ministère de l'éducation, ont manifestement rejeté la proposition de la FCSFA, faite en février dernier, à l'effet que ces déficits pourraient tout simplement et quasi tout naturellement être effacés des livres, sans autre forme de procès. Il s'ensuit que, selon toutes vraisemblances, et de façon virtuellement admise par quelques directeurs de conseil, une part de l'octroi annuel maintenant consenti aux autorités francophones sous l'étiquette « équivalence » servira à financer les dettes en question, sur un nombre d'années qui reste à être déterminé.

Autre précision, d'importance : le nouvel octroi gouvernemental, aussi intéressant soit-il d'un point de vue d'ouverture d'esprit, sinon d'ouverture de bourse, ne couvre, soulignons-le de nouveau, que programmes et services — encore que, dans ce dernier cas, de façon discutable. Et donc, tous les dossiers d'infrastructure et d'immobilisation restent à être traités dans leur entièreté, n'étant aucunement affectés par le récent déblocage gouvernemental. Or, il s'avère que les besoins, là, sont à certains endroits criants, des besoins que d'aucuns pourraient aussi voir reliés à la question d'équivalence — on pense ici à gymnases et à laboratoires. Et ces besoins d'infrastructures sont, eux, chiffrés, du moins en gros : on parle ainsi d'une somme totale inscrite entre 15 et 20 millions de dollars, peut-être même davantage.

Bref, malgré la satisfaction évidente, face à l'octroi gouvernemental consenti, de tous les concernés, directeurs généraux rassemblés pour leur réunion ponctuelle le 26 avril dernier et président de la FCSFA, Léo Piquette, dans le libellé d'un communiqué, tous reconnaissent que du travail reste à faire même si un principe fondamental fait maintenant partie du paysage éducationnel albertain, sous le titre officiel de *Francophone Equivalency Access* (accès à l'équivalence) dans le Manuel de financement scolaire 2005-2006. S'inscrivent dans ce travail à venir, par exemple, les questions d'éducation à distance et de consortiums de perfectionnement, quoique dans chacun de ces deux cas, le budget actuel, dans ses détails, pourrait également réserver des surprises.

*Le Franco* — Semaine du 29 avril au 5 mai 2005

